

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2020**

Nombre de Conseillers : 45  
En exercice : 45  
Présents : 41  
Pouvoirs : 4  
Votants : 45

Date de convocation du Conseil communautaire :  
Le 02/07/2020

Le 9 juillet 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Sandrine CHATELARD (Remplaçante Daniel DOMPOINT), Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT (remplacé par Sandrine CHATELARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Richard PACCAUD (Pouvoir Stéphanie PALLIER), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gabriel AUMONIER

**OBJET : FINANCES – BUDGET GEMAPI 2020 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de BUDGET SUPPLEMENTAIRE du BUDGET GEMAPI 2020 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 136 414,36 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à 66 235,20 €

Il rappelle aux élus que le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

Sa présentation est identique à celle du budget primitif. Le budget supplémentaire constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

Lorsque le compte administratif a été voté, la reprise des résultats est obligatoire. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le budget supplémentaire doit, comme le budget primitif et les décisions modificatives, répondre aux principes d'annualité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

En fonctionnement, ce budget supplémentaire permet :

- de provisionner le chapitre 011 de 74 000€ pour financer les travaux de reprise de l'aqueduc de Saint Didier de Formans ,

- de provisionner le chapitre 65 de 45 500€ pour financer les contributions de la CCDSV aux syndicats (SIAH, SRTC...) qui n'avaient pu être inscrites avant l'intégration du résultat excédentaire 2019,
- d'augmenter au compte 023-01 le virement à la section d'investissement de 16 000€,
- d'intégrer au compte 002-01 le résultat de fonctionnement excédentaire de 136 414,36€

Ces écritures sont équilibrées avec une augmentation des dépenses imprévues en fonctionnement au compte 022-01 de 914,36€

En investissement, ce budget supplémentaire permet :

- de provisionner le chapitre 23 de 66 580,63€ pour financer les études et travaux nécessaires à la continuité écologique du Morbier et du Formans (Torine, Saut du Bois, Confluence...),
- d'intégrer au chapitre 001, le résultat excédentaire en investissement de 2019 de 141 312,81€,
- de provisionner le compte 021-01 virement en provenance de la section de fonctionnement de 16 000€,
- d'intégrer au chapitre 10 l'excédent capitalisé de 98 922,39€,
- de réduire au chapitre 16 l'emprunt prévisionnel de 190 000€.

Ces écritures sont équilibrées par la réduction du compte 020-01 Dépenses imprévues en investissement de 345,43€,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du BUDGET GEMAPI 2020 tel que présenté ci-dessous :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		011	61521	8331	Entretien de terrains	74 000,00	0,00	Augmentation de crédits pour les travaux de reprise de l'aqueduc de Saint Didier de Formans afin de percevoir la subvention de l'agence de l'eau
D		65	65541	8331	Contributions aux organismes de regroupement	45 500,00	0,00	Augmentation de crédits pour financer les contributions de la CCDSV aux syndicats SIAH SRTC... qui n'avaient pu être inscrits avant l'intégration du résultat excédentaire 2019
D		022	022	01	Dépenses imprévues en fonctionnement	914,36	0,00	Equilibre budgétaire
D		023	023	01	Virement à la section d'investissement	16 000,00	0,00	Virement à la section d'investissement
R		002	002	01	Excédent de fonctionnement reporté		136 414,36	Intégration du résultat 2019 reporté en fonctionnement
					<b>TOTAL</b>	<b>136 414,36</b>	<b>136 414,36</b>	

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D	HO	23	2315	8331	Installations matériels et outillages	66 580,63	0,00	Etude Travaux continuité écologique Morbier Formans (Torine, Saut du bois, Confluence...)
D	HO	020	020	01	Dépenses imprévues en investissement	-345,43	0,00	Equilibre budgétaire
R	HO	10	1068	01	Excédent de fonctionnement capitalisé		98 922,39	Intégration de l'excédent capitalisé
R	HO	16	1641	01	Emprunts		-190 000,00	Réduction des emprunts, inscrits au BP dans l'attente de l'intégration du résultat 2019
R	HO	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		16 000,00	Recettes en provenance de la section de fonctionnement
R	HO	001	001	01	Excédent d'investissement reporté		141 312,81	Report de l'excédent d'investissement 2019
					<b>TOTAL</b>	<b>66 235,20</b>	<b>66 235,20</b>	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200709-2020C88-FI  
Affichage le :

13 JUIL. 2020

A Trévoux, le 09/07/2020

Le Président,  
Marc PECHOUX

